



Rubrique: Poursuites pour dettes
Sous-rubrique: Commandement de payer
Date de publication: SHAB, KABGE - 29.01.2020
Numéro de publication: SB02-0000017201
Canton: GE

Entité de publication:
Office des poursuites de l'Etat Genève - Service des notifications, Rue du Stand 46, 1204 Genève

Commandement de payer OSSE SA

Débiteurs:

OSSE SA
rue de la Servette 87
1202 Genève

Créanciers:

Laurent MEMMINGER
Quai Philippe-Godet 12
2000 Neuchâtel

Représentant:

NAEF IMMOBILIER NEUCHATEL SA
Rue des Terreaux 9
2000 Neuchâtel

Type de poursuite pour dettes:

Procédure ordinaire

Numéro du commandement de payer:

19 280702 P

Créances:

CHF 3114.55 avec intérêts à 5 % depuis 23.05.2019
Participation sur travaux de remise en état portant sur un appartement de 6 pièces situé au 3ème étage de l'immeuble sis Quai Philippe-Godet 12 à 2000 Neuchâtel.
CHF 350.00
Indemnités de procédure selon l'article 106 C.O.

Coûts supplémentaires:

Frais de poursuite hors coûts de publication

Motif de la créance:

Mentionné ci-dessus.

Remarques juridiques:

Le débiteur est sommé de payer au créancier dans les vingt jours les sommes indiquées. Si le débiteur entend contester tout ou partie de la dette ou le droit du créancier d'exercer des poursuites, il doit le déclarer verbalement ou par écrit (former opposition) auprès du point de contact dans les dix jours à compter de la notification du commandement de payer. S'il ne conteste qu'une partie des créances, le montant de celles-ci doit être indiqué précisément, faute de quoi la dette entière est réputée contestée. Si le débiteur n'obtempère pas à la sommation de payer, le créancier pourra requérir la continuation de la poursuite.

Publication selon l'art. 69 LP.

Point de contact:

Office des poursuites de l'Etat Genève - Service des notifications
Rue du Stand 46
1204 Genève